

Association Pour JOUY
15 rue Bauvinon
78350 Jouy-en-Josas



Jouy-en-Josas, le 22 avril 2013

M. le Maire de Jouy-en-Josas
Mairie
78350 Jouy-en-Josas

Monsieur le Maire,

Nous avons dû batailler ferme, il y a quelques années, pour faire respecter le droit élémentaire d'expression des minorités dans la presse municipale. Une ordonnance du Tribunal administratif de Versailles, en date du 19 décembre 2008, vous impose désormais de réserver au moins 30% d'une page dans les publications municipales aux conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité.

En effet, la loi dispose que : « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale..."(Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2121-27-1).

Or votre groupe, le groupe Rassemblement pour Jouy (RPJ) vient de franchir à nouveau la ligne jaune en se faisant attribuer un espace d'expression dans l'espace réservé à l'expression des minorités, dans le dernier numéro de L'Imprimé de Jouy.

De plus, les articles transmis par Pour Jouy et par Sauvegardons Jouy dans le cadre de leur droit d'expression sont communiqués au groupe RPJ avant publication, ce qui lui permet de répondre aux arguments avancés par ces associations. C'est inéquitable, puisque ces dernières sont dans l'incapacité de répondre et qu'aucun dialogue réellement démocratique ne peut donc avoir lieu. Et cela contredit l'esprit de la loi.

Nous vous demandons de respecter à la fois l'ordonnance du Tribunal administratif de Versailles, en date du 19 décembre 2008, le texte et l'esprit de la loi, en réservant l'espace d'expression dédié aux minorités... à l'expression des minorités. Et en cessant de transmettre automatiquement les articles envoyés par les minorités au groupe majoritaire avant publication.

Dans le cas contraire, nous serions amenés à mener toute démarche citoyenne et responsable pour faire respecter le droit à l'expression des minorités. Un droit inaliénable et précieux en démocratie. Nous estimerions que votre bonne foi, qui a pu être surprise, est engagée et nous n'hésiterions pas à en informer la population.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez, Monsieur le Maire, recevoir nos salutations distinguées,

Jean-Pierre ALIX,
Grégoire EKMEKDJE,
Conseillers municipaux

Flavien BAZENET,
Président de PourJOUY